

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire tenue au bureau municipal, 136, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mercredi 20 avril 2016 à compter de 19 h15.

PRÉSENCES : M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE : M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

6 personnes assistent à la séance.

2016-04-101

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Il est proposé par Claude Lussier appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'assemblée soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté.

Il est 19 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-102

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2016-04-103

DOSSIER PIIA-4, 2 rue Industrielle / Lot 4 148 463

Propriétaire :	Distribution Beaudry Inc. (M. Patrice Beaudry)
Demande de permis	2016-048
Zonage municipal	ICL-1

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Objet et caractéristiques de la demande :

- Construction d'un bâtiment principal de type commercial de 80' X 40'.
- Revêtement en acier prépeint de couleur rouge foncée ;
 - Toiture avec deux versants recouverts d'acier prépeint de couleur noire ;
 - Fenêtres portes et contours en acier prépeint de couleur blanche ;
 - Structure architecturale en façade du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux et de leurs couleurs est judicieux ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment possède un traitement architectural spécifique sur la façade du bâtiment comprenant une porte d'entrée et deux fenestrations.

CONSIDÉRANT QUE la cour avant doit faire l'objet d'un plan d'aménagement paysager comprenant des aires gazonnées avec la présence d'arbres et d'arbustes (de bons calibres) et des plates-bandes le long de la façade principale sur la rue Industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du terrain devra être aménagée soit entre autres pour le stationnement, aire gazonnée ... etc. dans le délai du permis ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment respecte les marges exigées ainsi que le coefficient d'occupation du sol au règlement de zonage # 461-2008 ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la résolution pour la construction du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-04-104

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier appuyé par Richard Pigeon que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Il est 19 heures 23.

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire